

Sommaire

- Edito d'Alain Arnaud : « Le 200^{ème} numéro ! » p.2
- « Comment continuer à vivre si les sources se tarissent ? » - Jean-Louis Cabrespines p.4
- Actualités nationales et internationales du CIRIEC p.6
 - 10ème conférence internationale de recherche en ESS – 27-29 octobre 2025 – Bordeaux
 - GSEF 2025 Forum mondial de l'économie sociale et solidaire – 29-31 octobre – Bordeaux
 - 35^{ème} Congrès international du CIRIEC 5-8 octobre 2026 – Montréal (Canada)
 - Actualités de Galilée.sp
 - Manifeste pour refonder le système de santé et de protection sociale – Mutualité Française
 - Retour sur le colloque « Bien vieillir en France : mythe ou réalité ? »
- Travaux et études p.11
 - Appel à contribution : « Les logiques multiples des entreprises publiques : un regard sur les théories » - CIRIEC-International
 - Nouvelles vagues de politiques d'économie sociale – Rafael Chaves-Avila
 - Publication de l'ouvrage « Rallumons les Lumières ! » - Galilée.sp
- Libres propos p.15
 - Comment associer les citoyens à la préparation du budget de l'Etat ? – Michel Le Clainche
 - Retour d'Agen - Jean-Philippe Milésy
 - Malheur aux pauvres ! Le talon d'Achille du trumpisme ? Jean De Kervasdoué
- Propositions de lecture p.22
- Agenda p.24

Bonne lecture !



Marcel Caballero

Président d'honneur
Directeur de la rédaction

LE 200^{ème} NUMERO !



Alain ARNAUD

Président du CIRIEC-France
Président d'honneur du CIRIEC-International

Voilà près de 20 ans que le CIRIEC-France publie sans relâche sa lettre mensuelle d'informations sur l'économie publique et sur l'économie sociale et solidaire. Nous la devons à notre ami Marcel Caballero, président d'honneur du CIRIEC-France, qui inlassablement s'est attaché à collecter les informations de notre écosystème, à solliciter auprès des uns et des autres des articles pour nourrir la Lettre, bref, pour donner quelque visibilité à une organisation dont l'histoire reste curieusement peu connue. Et pourtant, cette histoire est riche et mérite d'être rappelée.

Elle commence en 1908 lorsqu'[Edgard Milhaud](#), professeur d'économie politique français, collaborateur de Jean Jaurès, proche de Léon Blum, Vincent Auriol et Albert Thomas, publiait des travaux sur les modèles économiques servant l'intérêt collectif, qu'ils soient publics ou coopératifs. Après la Seconde Guerre Mondiale, il voulût donner un nouvel essor à ses travaux et fonda le [CIRIEC](#) en 1947 à Genève, avec le soutien de hautes personnalités des mondes politique, scientifique, syndical et coopératif, notamment français, suisses et belges. Son ambition était de fournir au niveau international des informations scientifiques sur les expériences d'économie collective menées dans divers pays après la Seconde Guerre Mondiale, et encourager la coopération entre ces différentes expériences pour reconstruire une société anéantie par les conflits et préserver la paix. Et c'est ainsi que se sont développés dans le monde un important réseau de chercheurs, 750 aujourd'hui sur les cinq continents, des sections nationales et des laboratoires de recherche. Le [CIRIEC-France](#) est l'une de ces sections nationales, créée en 1950 par [Léon Jouhaux](#), Paul Ramadier, Albert Gazier, Gabriel Ventéjol, avec le soutien de hautes personnalités de l'époque, Léon Blum, Edouard Herriot, Guy Mollet, Justin Godart, entre autres. Pour Léon Jouhaux, il s'agissait d'organiser un point de rencontre de responsables, praticiens et universitaires, travaillant tous en faveur d'une économie fondée sur la sauvegarde de l'intérêt général et la réalisation d'une véritable démocratie. Ainsi coopérateurs, dirigeants d'entreprises nationales, élus locaux, parlementaires, syndicalistes, mutualistes, chercheurs et universitaires attachés aux problèmes économiques et sociaux, se retrouvèrent au CIRIEC avec le souci commun d'étudier les formes d'économie collective et d'en promouvoir les résultats. Le CIRIEC aujourd'hui, notamment en France, c'est toujours cela, d'autant que le grave contexte politique, économique et social dans lequel nous sommes nécessite que l'on revienne aux fondamentaux d'une économie qui serve l'intérêt général, qui répartisse équitablement les fruits de la création de valeur, qui préserve les biens communs et l'environnement. Délibération participative, confiance réciproque, justice sociale doivent être les fondements du fonctionnement de notre société si l'on ne veut pas que la démocratie soit pervertie par le laisser-faire et les mécontentements. Les chemins pris par les responsables politiques actuels ne nous paraissent pas être de bonne augure, et nous incitent à poursuivre activement nos recherches et nos plaidoyers en faveur d'une économie qui serve l'intérêt collectif et d'une organisation de la société qui soit plus fraternelle et solidaire.

La Lettre du CIRIEC-France continuera d'en rendre compte sans relâche!

Comment continuer à vivre si les sources se tarissent ?



Jean-Louis CABRESPINES
Délégué général du CIRIEC-France

Nous le disions le mois dernier, nous pensions avoir touché le fond en matière de propositions et de décisions touchant les questions de solidarité, de justice sociale, d'intérêt général, mais nous nous sommes trompés. Ils peuvent faire encore mieux (ou pire) ! Nous n'aborderons pas ici la proposition faite par Daniel Labaronne, député dépitant, de supprimer le CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) comme l'ont déjà fait avant lui Jean-Louis Masson, sénateur, en 2023, ou les députés Philippe Juvin et Virginie Duby-Muller en 2024, appartenant tous au même registre politique. Cela mérite un article à part entière pour leur expliquer, au contraire de leurs arguments, combien cette institution constitutionnelle est essentielle et son rôle important (tout comme celui des CESER dans les régions).

Non, cette fois le fond est touché par un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) qui préconise plusieurs mesures afin que l'État réalise des économies dans les dépenses publiques pour les associations. Un rapport ne fait pas une loi (heureusement dans certains cas, malheureusement dans d'autres), mais là, une fois de plus ce rapport touche directement les associations qui sont dans une situation de plus en plus inquiétantes entre la restriction voire l'arrêt des financements de l'État, une commande publique de plus en plus prégnante qui rend les associations totalement dépendantes des pouvoirs publics, des collectivités locales et territoriale en retrait. Il reste encore la possibilité de faire appel aux dons, au mécénat, à la générosité publique. C'est cette possibilité que proposent de toucher les rapporteurs.

On pourrait avoir l'impression de ballons d'essai constants, sur des sujets divers, en direction de tout ce qui est non lucratif dans notre société (et particulièrement les associations) afin de mesurer les réactions que cela peut susciter et, selon ces réactions, avancer ou reculer pour que se mette de plus en plus en place une société libérale délaissant la solidarité sous toutes ses formes.

La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations

Soutenir les associations, c'est être acteur du lien social, de la cohésion des territoires, c'est prendre en compte tous les besoins des citoyens, et la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations présentée par le ministre de la culture et de la communication de l'époque, Jean-Jacques Aillagon, le dit clairement dans l'exposé des motifs : « *L'implication de tous les citoyens dans des actions d'intérêt général est plus que jamais nécessaire dans notre société, afin de renforcer le lien social et la solidarité. Il faut valoriser l'envie de créer et la générosité de nos concitoyens.*

En soutenant le mécénat, le gouvernement souhaite encourager le travail des associations et des fondations, favoriser les initiatives prises par les particuliers et les entreprises dans les domaines qui touchent à l'intérêt général. L'action de la société civile est indispensable aux côtés des politiques publiques.

De plus, le cadre juridique et fiscal du mécénat est un élément essentiel de l'attractivité de notre pays et de son rayonnement dans le monde, notamment dans les domaines de la culture, de la recherche, de la santé, du sport et de la solidarité.

(...) l'objectif du projet de loi proposé à la représentation nationale est de favoriser une plus grande implication des citoyens, des entreprises et de l'ensemble de la société civile, dans l'exercice de missions d'intérêt général, aux côtés de l'Etat et des autres pouvoirs publics.

Pour cela, il est proposé d'améliorer très significativement les avantages fiscaux destinés à encourager la générosité publique, dans le respect de la philosophie des dispositifs actuels, avec le souci de simplifier les textes et les procédures.

Les avantages fiscaux proposés bénéficieront à l'ensemble des citoyens et des entreprises ainsi qu'à l'ensemble des causes d'intérêt général - culturelles, sociales, environnementales, etc... »¹

Réduire les déductions fiscales liées aux dons

Alors, 22 ans après, les moyens mis en œuvre pour que les associations puissent intervenir dans les territoires n'aurait plus de sens, un avantage fiscal n'aurait plus à exister parce que « Bercy » l'aurait décidé sur la base d'un rapport qui proposerait :

De limiter à 2 000 euros la réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant des dons effectués par le contribuable,

De supprimer le dispositif spécial pour les dons aux associations venant en aide aux personnes en difficulté,

De faire passer le taux de réduction d'impôt sur la fortune immobilière (IFI) de 75 % à 50 %, dans une limite de 20 000 euros de dons contre 50 000 euros à ce jour,

Les acteurs de l'ESS ne s'y sont pas trompés, qui ont réagi pour dire leur désaccord avec cette mesure qui risque de venir compléter l'arsenal de celles prises (volontairement ou non !) pour empêcher les associations d'être ce qu'elles sont : de véritables outils de progrès et d'innovation.

Nous ne prendrons que quelques réactions (collectives et individuelles) qui marquent bien cette stupéfaction quant à cette proposition :

La coalition générosité : « **La Coalition Générosité rappelle que la stabilité fiscale de la générosité est essentielle à la préservation de la capacité d'agir des associations et fondations d'intérêt général. (...) La Coalition Générosité exprime donc fermement son opposition aux recommandations envisagées par le rapport de l'IGF et de l'IGESR et appelle le Gouvernement à ne pas modifier la fiscalité de la générosité dans le Projet de Loi de Finances 2026.** »²³

Régis AUBRY : « Je suis chercheur et aujourd'hui, je ne peux nier que sans les fondations, les mécènes et les donateurs particuliers, nos recherches ne pourraient être menées. Grâce à leur engagement, des équipes peuvent explorer, tester, soigner.

Aujourd'hui, un projet de loi menace de plafonner ces soutiens. Les conséquences seraient immédiates : Des projets arrêtés, des découvertes perdues, des patients privés de solutions.

Ce n'est pas une simple coupe budgétaire, mais bien plutôt un recul pour la santé publique. On ne peut toucher au mécénat. Préservez ce qui fait avancer la médecine. Soutenez la recherche. Vraiment. »⁴

Le Centre Français des Fonds et Fondations : « Il est urgent de rappeler qu'il faut soutenir, et non pas fragiliser, ce secteur privé non lucratif qui œuvre dans un contexte difficile pour l'intérêt général. C'est une force vive, créatrice de solutions, d'emplois et de lien social. Indispensable, irremplaçable, et qui appartient aux françaises et français. Il ne faut pas se tromper de combat. Réduire les mécanismes qui permettent aux particuliers et aux entreprises de contribuer à l'intérêt général, c'est oublier que la générosité n'est pas une dépense mais un investissement qui crée de la richesse collective. »⁵

Benjamin Blavier : « Au fait, petite remarque au passage : s'attaquer à la générosité des français, ce n'est pas seulement mettre à mal les associations et fondations, c'est aussi viser directement certains services publics ! (...) Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche : Les universités et grandes écoles bénéficient du mécénat pour financer des chaires, bourses et équipements de pointe. (...) Pour la Culture et le Patrimoine : Le mécénat est vital pour nos institutions culturelles publiques. (...) Pour la Santé Publique : Le mécénat est crucial pour des investissements spécifiques au sein de l'Hôpital public. (...) C'est encore un exemple frappant du peu de prise en compte de l'impact de telles mesures : qui, à Bercy, a chiffré le coût réel de cette baisse des incitations aux dons pour le service public ? »⁶

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000017760169/?detailType=CONTENU&detailId=1>

² <https://www.centre-francais-fondations.org/la-position-de-la-coalition-generosite-sur-les-propositions-du-rapport-igf-igesr/>

³ **La Coalition Générosité** réunit un collectif informel d'organisations à but non-lucratif engagées pour la promotion de la générosité en France : Admical, l'Association Française des Fundraisers, le Centre Français des Fonds et Fondations, France générosités, l'Institut IDEAS, l'Institut des Dirigeants d'Associations et Fondations et le Mouvement Associatif. La coalition est soutenue par Don en Confiance, Un Esprit de famille, Les Entreprises pour la Cité.

⁴ Régis Aubry est chef de l'unité de médecine gériatrique et du département de médecine palliative à l'Hôpital Universitaire de Besançon et membre du Comité national d'éthique français (CCNE)

⁵ <https://www.centre-francais-fondations.org/menaces-sur-les-incitations-a-la-generosite-un-rapport-accablant-votre-federation-pleinement-mobilisee/>

⁶ Benjamin Blavier est délégué général du Centre Français des Fonds et Fondations - <https://www.linkedin.com/in/benjamin-blavier/>

Eric Chenut : « *Un rapport IGF-IGESR remis au Gouvernement formule une série de recommandations dangereuses pour nos organisations et notre cohésion sociale. Alors qu'il reconnaît l'importance des organisations ... il propose des mesures qui auraient pour conséquence de diminuer de 1 à 1,5 milliard le montant des dons qui leur permettent d'agir. Les associations, fonds et fondations, secteur privé non lucratif, œuvrent pour l'intérêt général. Ce sont une force vive, créatrice de solutions, d'emplois et de lien social. Il ne faut pas se tromper de combat ! A l'heure où notre société polarisée a besoin de cohésion, de solidarités et d'entraide, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de fragiliser la générosité !)* »⁷

Restons mobilisés et vigilants !

Et puis, au bout du compte, après avoir alerté tout le monde associatif, le Premier Ministre « François Bayrou rassure les associations sur les déductions fiscales liées aux dons - *Un rapport d'inspection rendu au gouvernement comporte des propositions pour limiter les déductions d'impôts auxquelles ouvrent droit les dons. Cette révélation du Parisien a suscité une levée de bouclier parmi les associations. Interrogé, François Bayrou a assuré qu'il n'y aurait pas de remise en cause du cadre fiscal lié à la générosité. Cela concerne aussi bien les associations reconnues d'utilité publique que les autres. (...)* » Le cabinet du Premier ministre nous a confirmé que le projet de loi de finances pour 2026 ne contiendra aucune mesure remettant en cause la fiscalité de la générosité : ni celles évoquées dans le rapport IGF-IGESR, ni d'autres », s'est réjoui le syndicat France générosités dans un post publié sur le réseau social LinkedIn. Le gouvernement ne proposera pas d'évolution du cadre fiscal lié à la générosité, ni pour les associations reconnues d'utilité publique, ni pour les autres, comme nous le précise France générosités. »⁸

Alors, s'agit-il d'une tempête dans un verre d'eau ou d'une de ces manières d'agir de plus en plus courante qui consiste à lancer une idée pour voir les réactions et confirmer ou démentir en fonction de l'opinion publique ?

A ce jour, seuls ceux qui s'amuse à véhiculer ces informations le savent, mais cela doit nous amener, plus que jamais à être mobilisés et actifs face aux attaques incessantes contre le monde associatif. Le rôle des associations est essentiel pour notre société, ne laissons personne les malmenier.

⁷ Éric Chenut préside la Fédération nationale de la mutualité française

⁸ <https://www.carenews.com/carenews-info/news/francois-bayrou-rassure-les-associations>



La 10^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale organisée par le CIRIEC-International aura lieu du 27 au 29 octobre 2025, à Bordeaux, sur le thème :

« Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition socio-écologique »

- Statistiques, rapports et mesures d'impact social de l'ESS - L'ESS et les secteurs écologique énergétique - Écosystèmes territoriaux de l'ESS et transition - Identités, hybridations et innovations de l'ESS - Financement et modèles économiques de l'ESS - Réseaux de l'ESS et politiques publiques - ESS, éducation et droits civiques - ESS, travail décent et économie informelle - ESS, lutte contre la pauvreté et l'économie du soin - ESS et système agroalimentaire - Services publics communs et coopératifs - SSE et intersectionnalité : classe, race, genre.

S'INSCRIRE

Evènement co-organisé par:



Le GSEF organise le prochain Forum mondial de l'économie sociale et solidaire à Bordeaux du 29 au 31 octobre 2025

Comme chaque édition du Forum mondial de l'ESS, **Bordeaux GSEF 2025** ambitionne de :

- réunir des élu.es et dirigeant.es du monde entier, des expert.es internationaux, des représentants d'agences de développement, des réseaux et des acteurs de terrain qui s'engagent à promouvoir des modèles économiques centrés sur l'humain dans le respect de l'environnement. Une déclaration finale actera les engagements politiques se traduisant en une feuille de route pour les deux années à venir ;
- favoriser les échanges d'expériences et d'expertises mises en œuvre sur tous les continents. La programmation, dense et coconstruite avec le Comité scientifique et les contributions reçues, se fera l'écho d'initiatives portées par des acteurs engagés dans l'ESS, selon des formats propices aux mises en perspective et aux croisements de regards.

Le **CIRIEC** apportera sa contribution à cet important évènement mondial qui sera l'occasion de mettre en commun les visions et les pratiques qui peuvent faire de l'ESS la « norme qui réglera l'économie de demain », imposant le primat de l'humain et du projet collectif sur le capital et structurant une économie de la proximité comme du long terme.

Présentation

Pour s'inscrire



[EN SAVOIR PLUS ...](#)



**Le collectif Galilée.sp est un laboratoire d'idées
au sein du CIRIEC-France
dédié au service public et aux fonctions publiques**

Visiter le site > <https://galileesp.org/>

DERNIERS ARTICLES :

DE QUEL ÉTAT AVONS-NOUS BESOIN ? BELLE QUESTION ! – 16 mai 2025

Par **Jean-Marie ROSSINOT**, ancien conseiller de Tribunal administratif et membre du Collectif Galilée.sp

LA MEDIATION AU SOUTIEN DU LIEN SOCIAL – 16 mai 2025

Par **Jean-Marie FESSLER**, docteur en éthique médicale et en économie de santé, professeur associé de Stanford, membre du Collectif Galilée.sp et du conseil d'orientation du CIRIEC-France

MISE EN LIGNE DE L'OUVRAGE : « Rallumons les Lumières ! »



UN MANIFESTE POUR REFONDER LE SYSTEME DE SANTE ET DE PROTECTION SOCIALE

Adopté lors de son 44ème Congrès tenu les 19 et 20 juin 2025 à Agen, la Mutualité Française a lancé un manifeste pour porter les propositions des mutuelles dans le débat public et co-construire l'avenir de la protection sociale avec l'ensemble des acteurs.

En 2025, la France célèbre les 80 ans de la "Sécurité sociale". Huit décennies durant lesquelles notre société a su construire un modèle de solidarité unique, profondément républicain, protecteur et émancipateur, émancipateur parce que protecteur.

Alors qu'il fait notre fierté et notre cohésion, ce modèle est aujourd'hui fragilisé par :

- ❖ une succession de décisions court-termistes, qui tiennent lieu de vision politique et, sous couvert de rigueur budgétaire, érodent la solidarité
- ❖ une société en proie à la défiance, vis-à-vis du "système" et vis-à-vis d'autrui, où le lien entre les générations, les territoires, les classes sociales et les personnes se défait
- ❖ des transitions – démographique, écologique, numérique – d'une ampleur inédite qui viennent percuter notre modèle économique autant que notre organisation sociale et auxquelles les institutions ne sont pas préparées

Face aux menaces qui nous guettent et à l'insuffisance des réponses auxquelles elles donnent lieu, la Mutualité Française entend prendre pleinement ses responsabilités.

Au nom de valeurs à défendre, de convictions à exprimer, de propositions à partager, face à la tentation croissante de considérer la protection sociale comme une utopie d'un autre âge et un fardeau à gérer, la Mutualité française veut au contraire la redéfinir pour ce qu'elle est : un projet de société et même, à l'heure des désordres géopolitiques du monde, un projet de civilisation, à affirmer et à revendiquer fièrement.

Ce manifeste est construit autour de 4 axes majeurs : ;

- Garantir l'accès aux droit
- Faciliter l'accès aux soins
- Développer le virage préventif
- Engager la révolution intergénérationnelle (un suivi des 1 000 premiers jours des nouveau-nés à la fin de vie des aînés)

[EN SAVOIR PLUS...](#)



BIEN VIEILLIR EN FRANCE : MYTHE OU REALITE ?

Colloque organisé par le CIRIEC-France et AEMA Groupe

lundi 16 juin 2025

Auditorium de AEMA Groupe



La perte d'autonomie des personnes âgées est un sujet complexe dans une société française au sein de laquelle le vieillissement s'accroît régulièrement et est appelé à progresser encore jusqu'en 2040 au moins. Quant à lui, le taux de dépendance passera selon les estimations de près de 40% aujourd'hui à près de 60% en 2050 (source REPSS).

L'allongement de la durée de vie est ainsi devenu un enjeu majeur pour la France comme pour tous les pays dotés d'un système de protection sociale évolué. Depuis longtemps de nombreux experts mettent en évidence les problématiques de la perte d'autonomie des personnes

âgées, qu'elles soient liées à leur hébergement, leur accompagnement pour les actes de tous les jours, leur accessibilité aux services, leur solvabilisation. De nombreuses solutions ont été préconisées, donnant lieu à plusieurs lois dont celle, importante, de 2015 qui avait défini les principes d'une adaptation globale de la société au vieillissement. En outre, la perte d'autonomie est souvent perçue comme une représentation négative de la vieillesse dans une société contemporaine qui valorise l'autonomie et la performance, ce qui ne crée pas un contexte favorable pour le « bien vieillir » de nos aînés.

Pour faire le point sur ces différents enjeux, le CIRIEC-France a sollicité plusieurs experts qui ont abordé les aspects essentiels du vieillissement : la place des seniors dans la société, la prévention et le maintien en bonne santé, la maltraitance, l'habitat, la mobilité et l'accessibilité aux services.

- Quelle vision du vieillissement dans notre société ? **Mathieu ALAPETITE**, directeur général de France Silver Eco
- Bien vieillir en EHPAD : mythe et réalité **Frédéric TIBERGHIE**n, Conseiller d'Etat honoraire
- La mobilité de nos aînés et leur accessibilité aux services **Julie COUSIN**, directrice Innovation Responsable, Accessibilité et Insights Orange Innovation/Marketing et Design - **Jérôme RENOTTE**, adjoint à la directrice de l'accessibilité à SNCF Réseau
- La question de la maltraitance des personnes âgées **Alain KOSKAS**, président de la Fédération Internationale des Associations de Personnes Agées (FIAPA)
- L'engagement solidaire d'un acteur mutualiste **Isabelle MUSSEAU**, déléguée nationale aux solidarités à la MGEN
- Clôture par **Marie-Anne MONTCHAMP**, ancienne présidente de la CNSA, ancienne ministre, directrice générale de l'OCIRP



Enregistrement audio à venir



La lettre mensuelle « **Social Economy News** » est proposée par le **CIRIEC-International** en partenariat avec le CIRIEC-Espagne. Il est disponible en 3 langues (EN, ESP, FR)

> <http://www.socialeconomynews.eu/>

Dernier numéro > SEN#41 de juin 2025 est disponible

Principaux points forts

- [Coopérer entre les Académies pour construire des ponts qui renforcent l'économie sociale et coopérative](#) par **Millán Díaz-Foncea**, chercheur au Groupe GESES de l'Université de Saragosse, membre du CIRIEC International et du Réseau international de recherche EMES
- [L'UNTFSSSE discute des moyens de renforcer la présence de l'économie sociale et solidaire \(ESS\) dans les grandes politiques internationales.](#)
- [Le CM50, le nouveau groupe de direction des coopératives et mutuelles promu par l'Alliance Coopérative Internationale, se réunit à Madrid.](#)
- [La Copa et la Cogeca lancent leur toute première pétition dans un contexte d'incertitude croissante autour du budget « critique » de la PAC.](#)
- [Le Forum européen des personnes handicapées appelle l'UE à maintenir le financement des personnes et des organisations handicapées.](#)

Pour s'abonner à Social Economy News > [ICI](#)



Le site www.actionpublique.eu a été rénové.

**Il est animé par Pierre BAUBY,
enseignant chercheur en sciences politiques, spécialiste des services publics
membre du Conseil d'orientation du CIRIEC-France**

**Il comporte une série de données, d'analyses, de réflexions, de propositions
sur les services publics et l'action publique en France et en Europe, l'Etat, le « libéralisme »
d'Hayek à Trump 2025, les enjeux de la construction européenne...**

NE PAS HESITER A LE CONSULTER !



APPEL A CONTRIBUTION POUR UN NUMERO SPECIAL

Les logiques multiples des entreprises publiques : un regard sur les théories

Sous la direction de : Luc Bernier (Université d'Ottawa, Canada) et Anna Thomasson (Copenhagen Business School, Danemark)

Ce numéro spécial vise à publier des articles de grande qualité sur la manière de mieux comprendre les différentes logiques poursuivies par les entreprises publiques à travers le monde. Les coéditeurs recherchent en particulier des contributions provenant de différentes régions du monde sur les questions spécifiques suivantes :

- Quels concepts théoriques et perspectives pouvons-nous utiliser pour mieux comprendre les objectifs politiques que les entreprises publiques doivent atteindre ?
- Comment les entreprises publiques peuvent-elles tirer parti des différentes logiques institutionnelles qu'elles englobent pour atteindre ces objectifs ?
- Comment les plans stratégiques des entreprises publiques sont-ils liés aux différentes logiques de celles-ci ?
- Dans quelle mesure la logique spécifique au service influence-t-elle le caractère hybride des entreprises publiques ?
- De quelle manière les différentes logiques se manifestent-elles dans les entreprises publiques ? L'objectif économique est-il essentiel ? Existe-t-il une logique entrepreneuriale dans les entreprises publiques ?
- La dimension entrepreneuriale est-elle placée/considérée en opposition au rôle politique ou à l'objectif économique ?
- Quelle est l'importance de la technologie ou de l'industrie de base des entreprises publiques en ce qui concerne leur capacité à créer de la valeur économique et sociale ?
- Dans quelle mesure les modèles de gouvernance permettent-ils aux entreprises publiques d'équilibrer les logiques concurrentes et de tirer parti de leur hybridité ?
- Quelles logiques sont essentielles ? Sont-elles conflictuelles ?
- Dans quelle mesure l'État est-il stratégique ?
- Dans quelle mesure l'État planifie-t-il à plus long terme que les gouvernements élus ?
- L'État est-il capable de faire des choix stratégiques et de travailler à la réalisation des objectifs fixés ?
- Que peut-on dire du capitalisme d'État ?
- Et ces objectifs stratégiques poursuivent-ils une logique différente de celle que le gouvernement en place souhaite voir dans ses politiques publiques ?
-

**Appel à communications disponible [ICI](#)
Date limite de soumission : **15 SEPTEMBRE 2025**
Soumission [ICI](#)**

Nouvelle vague de politiques d'économie sociale



Rafael CHAVES – AVILA

Professeur d'économie à l'Université de Valencia (Espagne)

Membre du Conseil Scientifique du CIRIEC-International

Président de la Commission scientifique du CIRIEC-Espagne

Les gouvernements du monde entier adoptent une nouvelle génération de politiques d'économie sociale transformatrices qui soutiennent les coopératives, les entreprises sociales et les organisations similaires. Ces politiques sont plus systémiques, inclusives et participatives, et visent à relever des défis plus larges tels que le changement climatique, les inégalités et la résilience économique.

Faits marquants :

Au cours des quinze dernières années, de nombreux gouvernements ont institutionnalisé les politiques publiques pour promouvoir l'économie sociale, un secteur comprenant les coopératives, les associations et les entreprises sociales. Ces politiques de deuxième génération, également connues sous le nom de politiques de transformation pour l'économie sociale, se caractérisent par leur approche systémique et leur potentiel de transformation. Des facteurs clés tels que les changements dans les paradigmes de l'action gouvernementale, comme l'élaboration de politiques plus participatives et la décentralisation, ainsi que les crises mondiales, ont catalysé leur développement. Ces politiques adoptent une vision transversale de l'économie sociale, surmontant la fragmentation juridique des acteurs, et une vision multifonctionnelle des fonctions systémiques de ce secteur dans les économies.

Facteurs qui ont facilité le déploiement de ces nouvelles politiques

L'émergence et le déploiement de cette nouvelle vague de politiques publiques, également connues sous le nom de « politiques transformatrices d'économie sociale et solidaire », ont été marqués par un ensemble de facteurs systémiques qui ont redéfini le mode d'action publique et le rôle de l'économie sociale, en revalorisant cette dernière.

Les facteurs les plus importants sont les suivants :

- un changement de paradigme de l'action publique, dans lequel, d'une part, l'élaboration des politiques a évolué vers un modèle plus participatif avec un plus grand espace pour les acteurs de la société civile, et, d'autre part des changements sont introduits dans la façon dont le gouvernement agit, en introduisant des innovations telles que l'approche politique axée sur les objectifs, une plus grande collaboration public-privé et l'augmentation de la prééminence des gouvernements régionaux et locaux.
- un changement de vision de l'économie sociale, tant dans sa portée conceptuelle que dans son utilité sociale. En ce qui concerne le concept, on est passé d'une vision atomisée de l'économie sociale, divisée principalement en familles juridiques, d'une vision palliative de problèmes spécifiques, tels que ceux liés à l'emploi, au monde rural ou à la prise en charge des personnes défavorisées, par conséquent, d'un mécanisme de correction des défaillances du marché, à une vision large et transversale de l'économie sociale, dans laquelle elle constitue un modèle économique doté d'une capacité polyvalente de transformation du système, le rendant plus durable et plus inclusif.

- un nouveau contexte politique, social et économique, marqué par la montée en puissance de gouvernements progressistes sensibles à l'économie sociale, un soutien accru des institutions internationales à ce modèle économique, l'action efficace de réseaux et d'alliances d'acteurs de l'économie sociale dans le plaidoyer politique, un contexte de croissance économique et de politiques budgétaires expansionnistes, ainsi que l'amplification des crises mondiales, telles que la crise climatique, l'accroissement des inégalités et la prolifération des conflits armés, qui ont mis en évidence la nécessité de nouveaux modèles économiques.

Quelles sont les politiques de deuxième génération dans l'économie sociale ?

Les politiques de promotion de l'économie sociale sont désormais des politiques publiques consolidées et structurées, avec des objectifs définis, des instruments spécifiques et systématisés, et des mécanismes d'évaluation et de suivi. À ce jour, de nombreux pays ont mis en œuvre des stratégies et des plans pluriannuels pour promouvoir l'économie sociale et/ou ont adopté une législation spécifique pour son développement. Les politiques transformatrices de l'économie sociale et solidaire se distinguent par leur alignement sur les nouveaux paradigmes de l'action publique et par une vision renouvelée du rôle de l'économie sociale.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

1. Le champ d'action de ces politiques est celui de l'économie sociale, conçu à partir d'une approche transversale et unitaire. Celle-ci est considérée comme une réalité plurielle mais commune, dépassant la vision traditionnelle fragmentée qui séparait les coopératives, les associations, les mutuelles et les entreprises de l'économie sociale.
2. Les objectifs de cette politique sont liés à la perspective polyvalente de l'économie sociale qui génère une prospérité inclusive. L'économie sociale est considérée comme un facteur de changement doté de multiples fonctions systémiques, capable de générer de l'inclusion et de l'innovation sociale tout en répondant aux défis de la transition socio-écologique.
3. La manière dont cette politique est mise en œuvre privilégie une collaboration étroite entre le secteur public et l'économie sociale, de la phase de formulation de la politique à la mise en œuvre des mesures.
4. Cette politique est opérationnalisée par des instruments spécifiques de promotion de l'économie sociale, tels que des stratégies pluriannuelles de promotion, des campagnes de sensibilisation et de formation, des espaces de concertation et de dialogue entre le gouvernement et les acteurs de l'écosystème de l'économie sociale, et des instances de coordination interministérielle.

Facteurs limitant le déploiement de ces politiques

Malgré les progrès réalisés, le développement des politiques de transformation de l'économie sociale et solidaire s'est heurté à différents obstacles qui ont limité leur déploiement ou réduit leur efficacité. L'un des principaux obstacles a été la difficulté pour les gouvernements d'adapter leurs structures ministérielles et leur mode de fonctionnement à cette nouvelle politique publique. Le caractère transversal de l'économie sociale nécessite des approches interministérielles et de nouvelles formes de coordination institutionnelle, ce qui a généré des résistances et des difficultés dans sa mise en œuvre.

Durabilité et survie des politiques de promotion de l'économie sociale

Enfin, un aspect crucial est la survie de ces politiques. Celle-ci dépend à la fois de facteurs internes, tels que la continuité des alliances entre les acteurs qui les ont promues, et de facteurs externes, tels que le changement de cycle politique qui peut conduire à la montée de courants idéologiques et économiques réactionnaires, défavorables à l'économie sociale. Dans ce contexte, il est essentiel d'identifier les stratégies qui nous permettront de surmonter ces vicissitudes et de garantir la pérennité de ces politiques dans le temps.



LIRE LE DOCUMENT DE TRAVAIL



PARUTION DE L'OUVRAGE COLLECTIF DE GALILEE.SP

« RALLUMONS LES LUMIERES ! »

Pourquoi « Rallumer les Lumières ? »

Au-delà de l'image, c'est en réalité un véritable cri d'alarme que Galilée.sp exprime ainsi qu'un appel au secours de l'Esprit des Lumières.

Le cri d'alarme porte sur le constat déplorable d'un monde où chaque jour les valeurs essentielles des Lumières, qui avaient pourtant vaillamment triomphé, notamment, de l'Ancien régime, de la Restauration et des régimes totalitaires de la première partie du XXème siècle, sont remises maintenant directement en cause ou vacillent.

Presque partout dans le monde, la démocratie recule. Au sein de grandes dictatures aujourd'hui désinhibées, comme de l'Europe libérale et de l'Amérique, la guerre barbare frappe à nos portes. De nombreux conflits armés éclatent que l'on pourrait qualifier de moyenâgeux, si ce n'était l'usage d'un armement moderne, tandis que des potentats rêvent de reconstituer d'anciens empires ... Au-delà de ces questions, certes terrifiantes mais hélas classiquement géopolitiques, surgissent de **nouveaux paradigmes tout aussi inquiétants.**

Songons à la montée des intégrismes et de leurs superstitions déraisonnables, à l'irruption d'un mouvement woke perverti en wokisme, à l'invasion dans nos vies de tous les jours d'une société du numérique qui, à côté de progrès inouïs, comporte aussi de nombreux sujets de crainte... Sans compter la tentation permanente des populistes de donner des coups de butoir à l'Etat de droit au sein même des démocraties comme on a pu le voir aux USA lors de l'invasion du Capitole. Les démocraties, dirigées par des fondamentalistes religieux alliés aux extrêmes politiques, peuvent donner l'impression déplorable de commettre un génocide comme Israël paraît le faire en Palestine, après une attaque terroriste du Hamas ayant tué massivement une population civile.

Tout cela dans un monde menacé par le réchauffement climatique et l'épuisement des matières premières ainsi que par un anéantissement complet par quelques-unes des **milliers d'ogives nucléaires** dont une bonne partie se trouve aux mains de dictateurs mégalomaniques et paranoïaques sans contrôle... Il ne s'agit pas là d'allégations rhétoriques, des éléments tangibles en apportent la preuve. Le Trumpisme cherche à substituer les « deals » aux droits, n'ayant que faire de l'état de droit et choisissant délibérément de saturer l'espace médiatique américain et international par des annonces contradictoires qui ne cessent d'agiter les esprits, comme pour les tenir sous contrôle car ébahis. Le Poutinisme cultive sciemment l'agressivité, agresse, déclenche les guerres au nom de la reconquête d'une « Grande Russie », voulant faire croire à un âge d'or, qui au XXème siècle n'a pourtant pas été un âge de liberté pour les populations russes ou « satellites » concernées. Dans les démocraties européennes de l'Union européenne, les problèmes sont d'un autre ordre : il y a des brèches spirituelles (augmentation dramatique du taux de suicide des jeunes, dénatalité, abstentionnisme, angoisse climatique, violences publiques prenant des formes de décompensation psychologique individuelle et collective), il y a une montée des populismes par le ciblage bien connu de « boucs émissaires », alors que dans le même temps une reprise en main du destin européen commun se dessine autour de la réindustrialisation, d'un réarmement d'autonomie stratégique, d'un contrôle des flux migratoires et d'une politique économique et sociale tenant compte de la fragilité de notre biosphère.

Le puissant mouvement mondialisé de dérégulation de l'économie de la fin des années 1970 a été également une dérégulation des sociétés et, en conséquence, une ère d'affaiblissement des politiques publiques et des services publics ou collectifs. Nous commençons à en payer gravement le prix, avec une augmentation de la pauvreté en Europe, un vécu d'abandon territorial (en France notamment) et un désengagement des citoyens qui vivent une perte de confiance.

[LIRE L'OUVRAGE...](#)

Comment associer les citoyens à la préparation du budget de l'État ?



Michel Le Clainche

Président de l'association des lecteurs de la Revue Gestion & Finances Publiques
Ancien administrateur général des finances publiques

article paru le 20 juin 2025 dans la Revue Gestion & Finances Publiques

Début mai 2025, le Premier ministre a lancé l'idée d'un référendum sur le budget 2026.

Ce projet a suscité pas mal de scepticisme :

- Des parlementaires y voient une tactique pour éviter des débats difficiles avec un Parlement sans majorité prédéfinie. Ils dénoncent plus fondamentalement une atteinte à leurs prérogatives de représentants du peuple.
- Des juristes rappellent que la décision de recourir au référendum relève du Président de la République, qu'il n'est pas certain que le recours à l'article 11 de la Constitution soit possible dès lors qu'une procédure spécifique aux lois de finances est prévue à l'article 47, et qu'un budget ne peut être assimilé à « une réforme relative à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent ». Ce à quoi le Premier ministre répond qu'il est possible de soumettre au vote un plan d'ensemble ou un texte d'encadrement conforme à la Constitution.
- Des politiques rappellent que le référendum est une arme à manier avec prudence, dès lors que les opinions du moment à l'égard de celui qui pose la question peuvent l'emporter sur une analyse rationnelle de la question posée.

Au lieu d'opposer démocratie directe et démocratie représentative, de multiplier les obstacles juridiques, de dénoncer les arrières pensées politiciennes, on pourrait s'interroger sur l'opportunité et sur les moyens d'associer effectivement les citoyens à l'élaboration du budget. Car, les faire participer aux choix qui conditionnent leur avenir à court et moyen terme, est évidemment une bonne idée et, s'il est vrai que la participation des parlementaires aux décisions budgétaires (d'abord, le consentement à l'impôt, puis le contrôle des dépenses) est historiquement à la base de la démocratie, la discussion budgétaire au Parlement n'est pas un modèle de débats éclairés et transparents (« Litanies, liturgie, léthargie » disait Edgar Faure). La rationalisation du parlementarisme en 1959, la LOLF depuis 2006 et la LOLF bis de décembre 2023 ont établi d'utiles clarifications mais n'ont pas permis de trouver les meilleurs équilibres entre efficacité et qualité des débats.

On peut alors imaginer qu'une meilleure association des citoyens pourrait être un facteur de clarification et de revitalisation de la discussion budgétaire et même de légitimation des orientations finalement retenues à l'issue de la procédure parlementaire.

Le référendum de l'article 11 n'est pas la seule piste. Et ce n'est peut-être pas la plus adaptée car le sujet budgétaire est complexe, les options sont multiples et la plupart des choix ne font pas consensus. Il est possible d'associer les citoyens au processus d'élaboration budgétaire en exploitant mieux les données déjà disponibles et en expérimentant de nouvelles formes de concertation.

- Par exemple, les comptes-rendus des 19 conventions régionales du grand débat national tenues en mars 2019 et dont l'un des quatre thèmes était justement les questions de fiscalité et de dépenses publiques sont pleines d'enseignements. La synthèse publiée sur internet expose de nombreuses propositions pour mieux associer et mieux informer les citoyens, pour mieux contrôler les finances publiques (révision des missions et de la composition des Cours des comptes), pour réduire les dépenses (mettre fin au mille-feuille administratif territorial), pour des impôts et des aides sociales plus justes et plus équitables (impôt minimum pour tous ; couverture -vie universelle).

- Les possibilités du numérique pourraient être exploitées plus systématiquement sous forme de diffusion de jeux de données budgétaires (nationales et régionalisées), de plateformes d'information et de recueil des réactions des citoyens ou d'hackathons.

- Les expériences de budgets participatifs devraient être davantage mobilisées. Elles consistent à réserver une enveloppe de crédits d'investissement, dont le contenu est décidé par un vote des citoyens. Utilisé dans le monde entier et par des centaines de collectivités territoriales en France, la technique pourrait être transposée au budget de l'État comme cela se fait dans certains pays dont les expériences sont suivies par l'ONG Global initiative for fiscal transparency : Philippines, Corée du Sud, Nouvelle-Zélande.

- Les revues de dépenses, sans cesse relancées par les gouvernements et la direction du budget et peu suivies d'effet jusqu'à ce jour, pourraient être une bonne occasion d'association des citoyens. Elles portent souvent sur des sujets très concrets. Des propositions d'arbitrage entre différentes économies potentielles pourraient être mises en débat.

- Puisque le sujet est complexe, l'organisation d'une ou plusieurs conventions citoyennes serait particulièrement appropriée. Elle permettrait d'entendre des experts, de formaliser des scénarios alternatifs, de hiérarchiser des hypothèses (par exemple sur des programmes d'économies, sur l'alternative hausse des prélèvements/baisse des dépenses...).

L'association des citoyens à l'élaboration du budget de l'État peut donc prendre d'autres formes que celle du référendum législatif. Elle peut être diversifiée et expérimentale pour tester les procédures d'association et les thèmes de débats. Il faudra sans aucun doute beaucoup de temps, d'imagination et de détermination pour trouver des formules efficaces et attractives mais l'enjeu démocratique justifie de tels efforts.

Retour d'Agen



Jean-Philippe MILESY

Secrétaire général de l'Institut Polanyi
membre du Conseil d'orientation du CIRIEC-France

La Fédération nationale de la Mutualité a tenu son 44ème congrès à Agen.

Un congrès de la FNMF est une assemblée diverse de notables et de militants, balançant souvent entre mouvement et institution. Ce 44ème congrès aura plutôt tenu du mouvement.

S'il contraignait à une configuration un peu réduite (1300 délégués et invités pour un mouvement qui couvre un français sur deux en santé ou prévoyance) Éric Chenut son président a tenu à souligner l'importance de ce choix d'une petite préfecture au sein d'un territoire rural.

De fait, la première table ronde, d'habitude assez formelle, est entrée dans le vif du sujet, c'est à dire la place de la Mutualité, dans le système de santé français. Cette place, qui était essentielle aux yeux d'Ambroise Croizat lui-même, c'est celle de structures profondément ancrées dans les territoires, ce qu'ont souligné les élus présents. Le maire de la ville a rappelé que dans son agglomération de 100.000 habitants, 15.000 sont sans médecin traitant et que les œuvres mutualistes savent les accueillir pour leur assurer un accès aux soins.

Le constat fut le même pour le vice-président de la région Nouvelle Aquitaine en charge de la protection sociale qui insista sur l'importance des dispositifs de solidarité, en mettant l'accent sur l'œuvre de prévention et de santé environnementale.

Les travaux se poursuivirent, prospectifs, avec un échange sur les nouvelles solidarités dans le monde de demain avec notamment l'intervention de Frédéric Gilli, enseignant à Sciences Pô, qui avec Laurent Sablic au sein de l'agence Grand Public, mit en œuvre et anima pour la FNMF des Forums Jeunes dont il fut beaucoup question durant tout le congrès.

Au deuxième jour, à partir des interventions des jeunes lors de ces Forums, l'engagement qui est le moteur de la solidarité et de la démocratie mutualiste fut l'objet d'un échange très éclairant entre Carole Hazé, présidente de la FMF et Isabelle Rondot de la MGEN. La question de la transmission, de la relève se révéla là capitale pour un mouvement qui, mettant l'humain au cœur de sa démarche, est confronté aux évolutions du temps. Ainsi invitée à donner un exemple des engagements mutualistes, Carole Hazé évoqua les concerts organisés à Marseille en solidarité avec SOS Méditerranée qui assure avec courage le sauvetage des migrants dans ce qui devient un terrible cimetière.

Mais le temps fort de la matinée aura été le discours d'Éric Chenut accueillant Catherine Vautrin.

En ces temps où l'on s'apprête à célébrer les 80 ans de la Sécurité sociale, le président de la FNMF rappela les principes fondateurs d'une mutualité qui créa les premières formes de la protection sociale, notamment le principe d'une solidarité selon le couple financement par les cotisations de ses membres et répartition ; un système où l'on contribue selon ses moyens et où on reçoit selon ses besoins dans un esprit de responsabilité.

Face à l'agitation faite autour des 20 milliards de déficit des comptes sociaux, Éric Chenut dénonça les visions comptables, les logiques financières, la fuite en avant dans les remboursements.

Il s'éleva contre tout projet de taxation supplémentaire des mutuelles, déjà fortement taxées, qui serait à ses yeux injuste et irresponsable.

Il dénonça des mesures qui conduisent à brider les initiatives, à freiner l'innovation, et il affirma qu'il est grand temps de renoncer au carcan de l'annualité budgétaire.

Selon son président, la Mutualité ne se résignera pas ; elle refuse à la fois toute étatisation et toute financiarisation, se présentant comme une troisième voie fondée sur la responsabilité et la confiance. Elle n'est pas un simple guichet payeur mais un acteur essentiel de la santé qui doit être pleinement reconnu comme tel.

Puis Éric Chenut définit les urgences et les propositions qui seront reprises dans le Manifeste que le Congrès doit adopter et il proposa la tenue d'États-généraux de la santé et de la protection sociale, associant l'ensemble des parties prenantes dont les mutuelles et les partenaires sociaux, les institutions du champ et les professionnels de la santé...

Face à ce discours combatif, la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles de France se livra à l'exercice périlleux de sembler approuver les remarques et propositions d'Éric Chenut alors qu'elle et ses collègues du gouvernement conduisent une politique contraire en presque tout. Entonnant le grand air de la Fraude, elle lui attribue une responsabilité première en voulant ignorer que celle-ci procède pour l'essentiel des agissements, non des particuliers mais des acteurs économiques que son gouvernement protège le plus souvent. Pour le reste elle promet, annonça, avec des éléments de langage assez similaires à ceux avancés la veille par le représentant du Medef qui aura été, assez curieusement, le seul partenaire social invité à s'exprimer durant les travaux.

S'agissant des organisations syndicales, pour la première fois depuis longtemps était présent un secrétaire confédéral de la CGT, Denis Gravouil. Sa présence, remarquée, au-delà de ses engagements pour une Sécurité sociale de haut niveau et conforme à son projet initial (une institution fondée sur les cotisations et gérée par ses cotisants c'est à dire très éloignée de sa fiscalisation et de son étatisation actuelle) marquait la volonté de la CGT de discuter avec le mutualisme en relevant son importance dans une logique d'opposition à la marchandisation de la santé dans la santé.

Au matin du troisième jour, le Congrès devait adopter un Manifeste autour de six propositions majeures pour donner à la Mutualité les moyens de remplir pleinement sa mission de solidarité. Il s'agit ainsi d'organiser les premiers recours avec la mise en place d'équipes de soins ; de donner un cadre légal assurant les moyens de lutter contre toutes les fraudes ; de faciliter l'accès et la valorisation des données de santé, notamment dans un objectif de prévention ; de reconnaître cette prévention comme une prestation à part entière ; de généraliser une couverture sociale complémentaire en prévoyance et dépendance ; de lutter contre la financiarisation de la cohésion sociale et de la santé et de promouvoir le secteur non-marchand.

À l'heure où éclatent, secteur après secteur, les scandales liés à la gestion financiarisée des institutions sociales (Ehpad, crèches, aide à domicile, ...) cette proposition relève de l'urgence. Voilà, pour trois jours de rencontres et de débats malgré une chaleur caniculaire. « Inspirons les solutions de demain » proclamait le slogan de ce congrès Si l'œuvre est bien évidemment inachevée, la feuille de route aura été passablement bien remplie et les échanges entre les acteurs présents auront été riches.

À la rentrée, plusieurs mutuelles célébreront les 80 ans de la Sécu, des temps pour aller plus avant sur les urgences de santé publique et les voies/voix pour y répondre.

Malheur aux pauvres !

Le talon d'Achille du Trumpisme ?



Jean De KERVASDOUE

Economiste de la santé

Ancien Directeur Général des Hôpitaux au ministère de la Santé

Ancien titulaire de la chaire d'économie et de gestion des services de santé du [Conservatoire national des arts et métiers](#) (CNAM)

Membre de l'[Académie des technologies](#).

Article paru dans Le Point : https://www.lepoint.fr/monde/aux-etats-unis-malheur-aux-pauvres-et-aux-handicapes-14-06-2025-2592012_24.php

Découvrant il y a plus d'un demi-siècle les villes moyennes de l'Amérique profonde, je fus marqué par la pauvreté d'une partie notable de la population, celle qui vit dans des maisons délabrées ou dans des caravanes en piteux état. Cette misère apparut au grand jour durant l'inondation de la Nouvelle-Orléans quand l'on voyait des êtres humains errant sans ressource, les pieds dans l'eau, chercher un abri, c'étaient les plus pauvres qui n'avaient pas encore pu quitter la ville. Rappelons qu'aux Etats-Unis, la misère n'est pas seulement matérielle, elle est aussi physique (30% d'obèses) et culturelle : 14% de la population est illettrée, soit le double du taux français.

Mais, en Amérique, cela ne provoque pas de révolte car l'idéologie dominante fait croire que si vous n'avez pas fait fortune, c'est tout simplement parce que vous manquez de talent ; aussi, par dissonance, faute d'être fiers de vous-même, vous vous valorisez en l'étant des Etats-Unis. Vous adhérez donc sans nuance au slogan trumpiste : « Faire de nouveau de l'Amérique un grand pays ». L'actuel Président a compris que la fierté, faute d'être individuelle, pouvait être collective, d'où son succès qui ne faiblit pas. Plus encore : ses électeurs les plus pauvres ne rechignent pas à l'effort tant que Donald Trump s'attaque à ceux qui les ont - pensent-ils - humiliés ou qui, comme les immigrés, leur font concurrence.

Néanmoins, on peut estimer que la limite de ce soutien populaire pourrait être atteinte quand beaucoup d'entre eux seront personnellement touchés par les décisions budgétaires déjà prises ce printemps à la chambre des représentants, d'autant qu'elles vont être encore alourdies après leur passage au Sénat. La ligne directrice est simple : d'un côté le parlement vote la baisse sensible des impôts des plus aisés ce qui entraîne un accroissement des déficits publics, de l'autre les mécanismes de solidarité se réduisent et notamment les aides sanitaires et sociales aux plus pauvres pourtant déjà peu généreuses quand on les compare aux largesses françaises. Nombreuses et souvent cruelles, ces mesures n'auront d'effet tangible qu'à la fin de l'année quand elles seront mises en œuvre après un passage par chaque état de l'Union. En effet, *in fine* c'est chacun de 50 états qui va précisément définir les conditions d'accès aux aides, en compensant ou en ne compensant pas la baisse des subventions fédérales.

Ces mesures concernent avant tout la santé des plus pauvres dont les soins sont remboursés par le programme *Medicaid*. 70 millions d'Américains bénéficient ainsi d'une assurance « santé » ou d'une prise en charge de leur hébergement dans des maisons de retraites médicalisées (*Nursing-home*). Non seulement ce programme est très apprécié par la population des Etats qui ont voté républicains, mais deux tiers de ceux-ci souhaiteraient que le champ de ces aides s'étende encore. *Medicaid* seul représente près de 30% du budget moyen des états, on devine alors qu'ils ne pourront pas compenser les coupes soudaines de subventions fédérales, même si le président Trump prétend que ce programme ne sera pas « touché ».

Ainsi, lors du passage à la chambre des représentants, a été votée une coupe de 880 milliards de dollars des subventions à *Medicaid*, certes sur une durée de dix ans, mais cela implique une baisse annuelle moyenne de 88 milliards, soit 10% : le coût total du programme est de 900 milliards de dollars par an – gouvernement fédéral et états confondus – Washington en finançant les deux-tiers. Ainsi, 20% des dépenses de soins médicaux et 60% du long séjour aux Etats-Unis sont financés par *Medicaid*. Il est donc clair que cette coupe ne va pas toucher que les plus pauvres mais aussi la classe moyenne, car la prise en charge d'un hébergement médicalisé coûte au moins 100 000 \$ par an. Pour ce qui est de la mise en œuvre, le gouvernement fédéral propose d'alourdir les conditions administratives d'ouverture des droits et notamment de vérifier les revenus comme le lieu de résidence, il propose en outre de systématiser les tickets modérateurs et d'éliminer le tiers-payant ; or l'on sait, aux Etats-Unis comme en France, que l'avance de cash retarde, voire empêche l'accès aux soins. Par ailleurs, on pouvait s'y attendre, les états qui financent les soins aux immigrants sans-papiers seront pénalisés. Il sera également interdit de financer toute programmation des naissances si cette politique-là comprend aussi une aide à l'avortement. A terme (2029) ne pourront bénéficier de *Medicaid* que ceux qui travaillent au moins 80 heures par mois ce qui est particulièrement cruel car quand, aux Etats-Unis, une personne perd son emploi, elle perd aussi sa couverture maladie ; pourtant les employés ne sont pas responsables de leur licenciement collectif ! On estime aujourd'hui qu'environ 9 millions d'Américains perdront toute couverture pour leur assurance maladie. Ceci va bien entendu à l'encontre des mesures des Démocrates qui avaient compris qu'alourdir les conditions administratives d'accès étaient une barrière aux plus démunis. Si, au temps de la présidence Bush, de nombreux ayants-droits remplissaient les conditions d'accès, ils n'arrivaient pas toujours à bien remplir les formulaires ou à déposer les justificatifs requis. Pour aggraver la situation, sous Trump, non seulement dans beaucoup d'Etats la procédure qui était annuelle devient semestrielle, mais les Etats qui inscriraient à tort des bénéficiaires seront lourdement pénalisés, ils vont donc à leur tour ajouter des procédures. Il est enfin évident que ces mesures auront un impact sur les petits hôpitaux des zones rurales. Beaucoup devront fermer entraînant en cascade d'autres fermetures et privant ainsi une partie de la population de l'accès aux soins médicaux et notamment celui des enfants.

Bien entendu, les Républicains prétendent qu'il s'agit de réduire la fraude, mais ces mesures bureaucratiques sont avant tout politiques ! On pourrait ajouter à cette liste, l'abandon des subventions aux logements mal isolés alors que la Terre se réchauffe ou encore celles qui tentaient de limiter la pollution urbaine dont les plus déshérités sont les premières victimes. Par ailleurs, sans effet immédiat pour la population, le Ministre de la santé, Robert Kennedy Junior, vient de licencier les dix-sept experts du comité consultatif de la vaccination au CDC (*Center for Diseases Control and Prevention*), sous prétexte de leurs liens d'intérêt avec l'industrie pharmaceutique. Rappelons que Kennedy, depuis des lustres, contribue à la désinformation sur les vaccins, notamment le vaccin contre la rougeole, alors qu'une épidémie s'est déclenchée au Texas, faisant déjà trois morts. Il a aussi nommé comme « Chirurgien Général » - le conseiller suprême du Gouvernement en matière de politique de santé - son « Médecin-chef », Casey Means, une nutritionniste controversée qui, notamment durant l'épidémie de COVID, pensait qu'il fallait laisser la nature faire sa sélection en la laissant éliminer les plus faibles ! Voici donc au pouvoir une darwiniste sociale chargée d'informer la population en santé publique qui pense que tout doit passer par l'exercice physique et un changement des régimes alimentaires pour stimuler l'immunité « naturelle ».

Les Américains sont seuls capables de mettre fin à ce cauchemar aussi obscurantiste que rétrograde. Pour l'instant, la majorité n'en prend pas le chemin : les actuelles manifestations des défenseurs des immigrés à Los Angeles les confortent dans leur soutien à Donald Trump. Peut-être, dans quelques mois, quand ils seront directement touchés, se rendront-ils compte que l'Amérique n'est grande que pour certains ?

En attendant : malheur aux pauvres et aux handicapés !

La loi de 1901 a 124 ans !



Claire THOURY

Présidente du Mouvement Associatif

C'est l'anniversaire de loi 1901 relative au contrat d'association, celle-ci a 124 ans ! Et malgré son âge avancé, elle reste l'une des lois les plus modernes de notre République.

L'histoire de cette loi est
aura mis beaucoup de temps
1881 le droit de réunion est
avant que le droit d'association
on compte les projets de loi, les
sont 43 textes qui auront été
Jusqu'en 1901, l'association est
concurrent de l'Etat. L'idée
1901 est de consacrer d'abord
ne s'agit pas de s'organiser par
droit des individus de se rassembler librement pour faire ce qu'ils souhaitent faire à condition d'être au moins deux et d'avoir un objet défini. C'est très puissant et ça marche !

On compte aujourd'hui 1,4 million d'associations pour environ 800 000 en 2001. Ce sont 70 000 associations qui se créent chaque année.

Fait notable, en 2024, alors que la démocratie est traversée par des tempêtes, ce sont 78 000 associations qui sont créées. Aucun doute, cette loi est absolument puissante et on peut en être fiers.

En revanche, parce que les associations donnent du pouvoir d'agir, construisent des solutions adaptées aux besoins des gens, sont des espaces de démocratie du quotidien, parce qu'en faisant association on peut aussi bien répondre à un besoin local qu'à des défis globaux, parce que l'action associative c'est ce qui fait du bien et facilite le quotidien, parce que sans le tissu associatif un certain nombre de besoins sociaux seraient mal couverts ou pas couverts du tout, on ne peut pas se contenter de célébrer ce bel anniversaire sans alerter sur la situation qui est la nôtre aujourd'hui.

Les associations sont dans une situation économique extrêmement difficile. Entre l'augmentation des charges et la baisse des revenus, ce sont des emplois qui sont supprimés, des activités qui sont suspendues et trop souvent ces derniers temps des associations qui se retrouvent en situation de liquidation. On le dit souvent avec [Le Mouvement Associatif](#), derrière l'action associative, ce sont des gens, ce sont des vulnérabilités qui demandent à être entendues, ce sont des envies qui ont besoin de débouchés, des colères qui ont tout intérêt à être exprimées, c'est tout à la fois un besoin de sens et d'épanouissement. Je me répète mais faire association, agir avec d'autres, ce n'est pas faire deux fois plus, c'est rendre possible quelque chose qui ne l'était pas.

Trop souvent, on ne fait pas attention à ces trésors du quotidien qui agissent à bas bruit mais qui font toute la différence. Alors cette année, disons haut et fort à quel point nous sommes fiers de ce tissu associatif et à quel point nous avons besoin de lui donner les moyens d'agir !



absolument passionnante, elle
avant d'être votée ! Si le 30 juin
consacré, il faudra attendre 20 ans
le soit aussi. Entre 1881 et 1901, si
propositions de loi, les rapports, ce
débattus par les Parlementaires.
vue comme un groupement
géniale de Waldeck Rousseau en
et avant tout un droit de l'individu. Il
rapport à l'Etat mais de consacrer le



La Responsabilité Territoriale des Entreprises Ouvrage publié sous la direction de Maryline FILIPPI Avec les contributions de Amélie ARTIS, Yannick BLANC, Jean-Pierre CHANTEAU, Xavier ITÇAINA, Thomas LAMARCHE, Nadine RICHEZ-BATTESTI, Alexei TABET.

Cet ouvrage a pour objectif de clarifier la notion de Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE). Comment interpréter la notion de Responsabilité Territoriale des Entreprises ? À quelles évolutions des rapports entre le secteur public, les entreprises conventionnelles et l'ESS répond-elle ? Quelles conséquences et opportunités pour les organisations de l'ESS ? De quel renouveau dans l'appréhension des processus de développement et innovations territoriales est-elle porteuse ? Comment mesurer et engager les entreprises « dans » cette Responsabilité Territoriale ?

[COMMANDER LE LIVRE](#)



Le service public à l'épreuve de l'intelligence artificielle

Rapport coordonné par [Emilie Agnoux](#) et [Johan Theuret](#), en partenariat avec [Le Sens du Service public](#) et la [Fondation Jean-Jaurès](#)

Selon les auteurs, la percée fulgurante de l'IA générative dans nos vies quotidiennes a porté un nouvel éclairage sur la mobilisation de ces outils dans le pilotage, la conception et la mise en œuvre de l'action publique. L'IA est pleine de promesses, mais aussi d'interrogations, voire de risques. L'IA nous enjoint donc à renoncer à la facilité et à la naïveté. L'automatisation de l'administration nous oblige à refonder une doctrine de l'action publique et à actualiser le cadre conceptuel.

[CONSULTER LE RAPPORT](#)



La gouvernance des entreprises associatives - Administration et fonctionnement

Colas AMBLARD

Avocat

Président de l'ISBL

Face à la baisse des financements publics, les associations doivent adopter des comportements nouveaux ! Pour cela, il appartient aux dirigeants associatifs de considérer leur structure comme une véritable entreprise à but non lucratif mais également un outil politique au service du changement. Dès lors, nombreuses sont les autres ressources disponibles :

- prestations économiques d'utilité sociale (règle des "4P") sans limitation de chiffre d'affaires
- prestations lucratives accessoires dans la limite de la franchise commerciale (80 011 € pour 2025)
- produits des manifestations exceptionnelles sans limitation de chiffre d'affaires
- mécénat pour le financement des activités d'intérêt général

Bien articulées, les ressources publiques et privées sont cumulables et n'entraînent pas l'assujettissement des associations aux impôts commerciaux.



« Mon ESS à l'École » 2025-2026 : inscriptions ouvertes !

A l'occasion de l'ouverture de la 10ème édition de « Mon ESS à l'École », L'ESPER a publié le 27 mai 2025 le communiqué suivant à l'intention du monde enseignant :

Communiqué, le 27 mai 2025

« S'inscrire à la 10^{ème} édition de « Mon ESS à l'École », c'est participer à l'émancipation des élèves auxquels vous vous adressez. Pourquoi ? Parce qu'ils vont apprendre collectivement et « en faisant » ! Parce qu'ils vont éprouver du plaisir à élaborer des projets plus justes, plus durables et plus solidaires ! Et enfin parce que pour mettre en œuvre ces projets d'économie sociale et solidaire (ESS), ils vont s'affranchir de leurs croyances, de leurs grilles d'analyse pour développer leur esprit critique, apprendre à décider et agir ensemble. Un horizon pour tordre le cou à l'entre soi et construire ensemble, acteurs et actrices de l'ESS, équipes éducatives et élèves, une société basée sur l'entraide, la coopération, etc. Autrement dit, une société basée sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire. »

Sylvie Emsellem, Déléguée nationale de L'ESPER

[POUR EN SAVOIR PLUS...](#)

Agenda

27-29 octobre 2025	10^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale du CIRIEC à Bordeaux
29-31 octobre 2025	GSEF 2025 Forum Mondial de l'Economie Sociale à Bordeaux
28-29 novembre 2025	Journées de l'économie autrement à Dijon - Le CIRIEC-France organisera une session sur le thème : « Quel(s) terme(s) pour une politique publique en faveur de la protection de l'enfance ? »
7-8 octobre 2026	35^{ème} Congrès international du CIRIEC à Montréal (Canada)

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*
créée par le professeur Edgard MILHAUD, il y a plus d'un siècle.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :
économie publique et économie sociale et solidaire.

Ses travaux se réalisent
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt collectif, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est constitué de sections nationales et de membres associés (laboratoires, universités,...)

La section française, créée en 1950 par Léon JOUHAUX, prix Nobel de la paix,

est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales.

Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,
organismes à gestion paritaire et syndicats.

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres.

Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles.

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD.

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : administration@ciriec-france.org

www.ciriec-france.fr



INFORMATIONS-ADHESIONS

administration@ciriec-france.org

la Lettre du CIRIEC-France

Directeur légal de la publication : Alain ARNAUD - Directeur de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*



marcel.caballero@club-internet.fr